

# Biodiversité et Forêts privées



## Sommaire

* Biodiversité	2
* Écologie forestière	4
* La grande diversité de la forêt privée	8
* Reconnaissance nationale des richesses naturelles des forêts privées	16
* Les documents de gestion durable des forêts privées	20
* CRPF, UCFF, FPF face à la biodiversité	21
* Biodiversité et gestion forestière	24
* Le bois, matériau écologique	26
* Vrai-Faux	28
* Lexique	29

édition 2007

## Forêt privée française

Nos forêts, exploitées depuis des millénaires, sont un refuge de biodiversité, ce dont leurs propriétaires peuvent s'enorgueillir. Ces espaces peu pollués garantissent la qualité et la régularité de la ressource en eau. Ils contribuent à l'épuration de l'air. L'utilisation de l'éco-matériau bois participe efficacement à la lutte contre l'effet de serre.

Par ses caractéristiques, la forêt privée française, est habitée d'une grande biodiversité. Ce fait est d'ailleurs reconnu par sa forte représentativité dans les inventaires naturalistes et espaces à valeur patrimoniale élevée du type Parcs Naturels Régionaux ou sites Natura 2000.

La nouvelle génération de documents de gestion durable garantit une gestion forestière multifonctionnelle en intégrant mieux la dimension environnementale. De tout temps, discrètement, les forestiers ont assumé cette multifonctionnalité.

Les efforts nécessaires au maintien et au développement de la biodiversité en forêt privée méritent d'être connus et encouragés.

## Qu'est-ce que la biodiversité ?

C'est la diversité du monde vivant composée par l'ensemble des espèces et des populations qu'elles constituent ainsi que les milieux qui les accueillent.

La biodiversité ne se réduit pas à la présence d'espèces rares. Elle existe aussi bien dans des milieux dits naturels, que dans des milieux modifiés ou créés par l'homme.

La biodiversité est donc la variabilité qui existe à tous les niveaux de perception de la vie.

## Rôle des forêts pour la biodiversité

Les forêts abritent des espèces qui ne se développent qu'en milieu boisé du fait de leurs besoins vitaux (alimentation, reproduction, hivernage...). C'est le cas de nombreuses espèces liées aux gros bois morts ou vieillissants (oiseaux, chauve-souris, lichens, mousses, champignons, coléoptères...)

Pour d'autres espèces, la forêt ne constitue qu'une partie de leur espace de vie: la bécasse des bois se nourrit dans les prairies mais niche en forêt.

Enfin des espèces sont reléguées en forêt bien que cela ne soit pas leur milieu d'origine (cerf...).

La variété écologique des types boisés est un des piliers de la richesse de nos paysages et de la biodiversité qu'ils abritent.

## Rôle de la biodiversité pour la forêt

**Écologique:** les défenses naturelles d'une forêt sont plus fortes quand la forêt est diversifiée. Chaque composant d'une forêt contribue à la santé et à la vitalité de l'écosystème tout entier.

**Économique:** la biodiversité joue le rôle d'auxiliaire de culture pour le sylviculteur, en préservant de manière durable la forêt face aux aléas climatiques et biologiques. Elle est le support de revenus multiples: production de bois, chasse, cueillette, apiculture, tourisme...

**Social et culturel:** les activités et les revenus diversifiés contribuent au maintien du tissu rural. Certaines espèces emblématiques (Grand tétras...) ou des pratiques ancestrales (cueillettes, gemmage...) contribuent à l'identité du territoire.

Une forêt diversifiée contribue à un paysage de qualité.

*Anémone des bois. Petite pervenche.*

Un espace boisé peut être constitué d'une mosaïque de milieux à forte biodiversité tant au niveau du peuplement forestier au patrimoine génétique varié que dans les milieux associés (clairières, lisières, ruisseaux, mares, souches... ) où se côtoient de nombreuses espèces végétales et animales.

La diversité biologique s'observe à tous les niveaux.

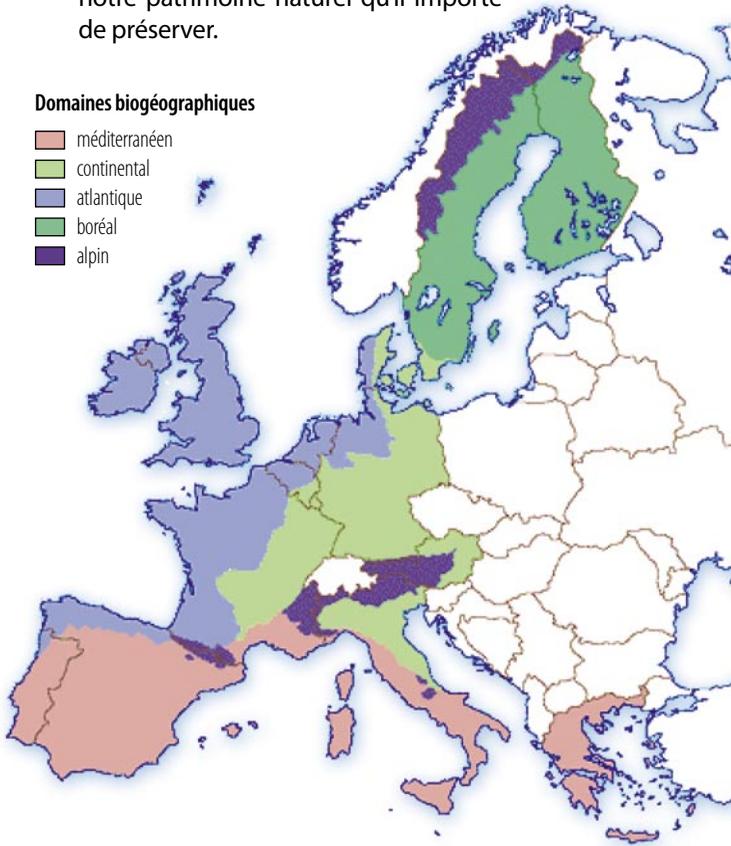
# écologie forestière

## La France, un carrefour écologique

À l'échelle de l'Europe, la France est une terre d'exceptionnelle diversité écologique. À la variété des substrats, reliefs et sols s'ajoutent des conditions climatiques multiples. Cette diversité crée la richesse de notre patrimoine naturel qu'il importe de préserver.

### Domaines biogéographiques

- méditerranéen
- continental
- atlantique
- boréal
- alpin



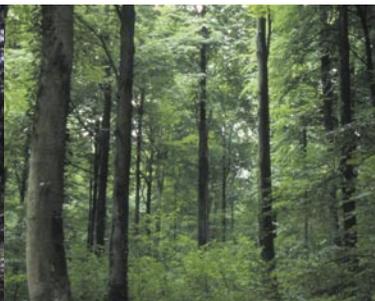
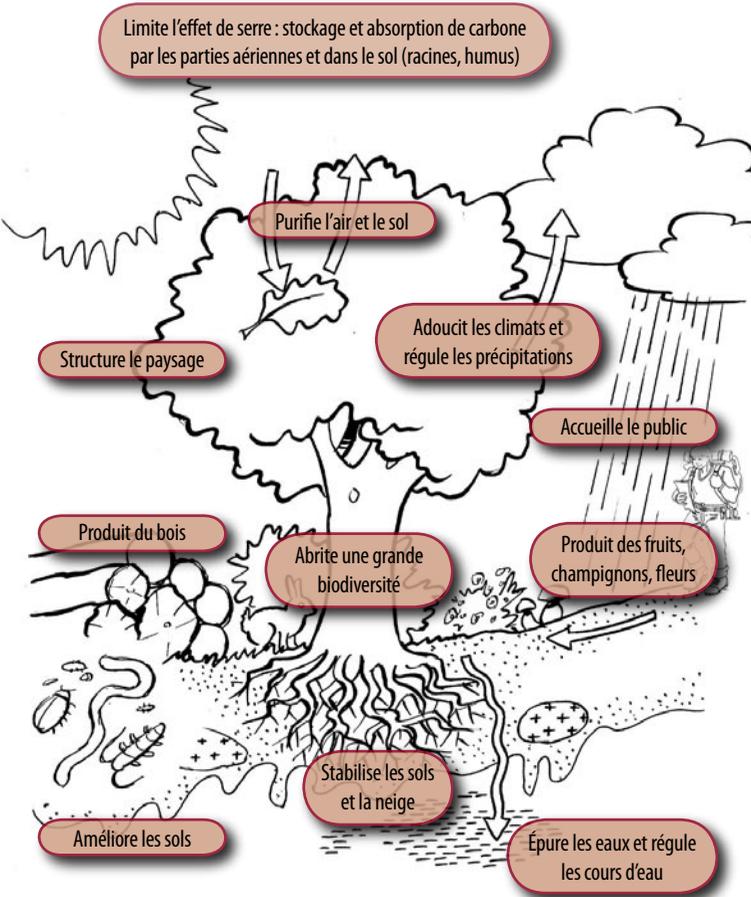
Forêt montagnarde

Forêt de plaine

Forêt sur dune

Forêt méditerranéenne

## Rôle fonctionnel de l'écosystème forestier



# La grande diversité de la forêt

## privée

La forêt est un milieu de vie primordial pour une grande partie des espèces. Près de 60 % des mammifères ou le tiers des oiseaux sont inféodés aux forêts ou les fréquentent très régulièrement. En outre tout un pan de biodiversité forestière nous est encore inconnu (insectes, lichens, champignons).

La forêt privée, de par ses caractéristiques :

- en forte augmentation de surface par des boisements naturels,
- principalement feuillue,
- morcelée,
- présentant des structures variées,
- sous-exploitée,
- voire inexploitée,

participe de manière importante à cette richesse biologique.



# de la forêt dans le monde à la forêt privée française

## La forêt dans le monde – une évolution préoccupante

Occupant 30 % des terres émergées, la forêt est la principale formation végétale couvrant les surfaces continentales. Le couvert forestier se réduit sur certains continents.



6 millions d'ha de forêts primaires – sans signe d'activités humaines passées ou présentes – disparaissent ou sont modifiées par an.

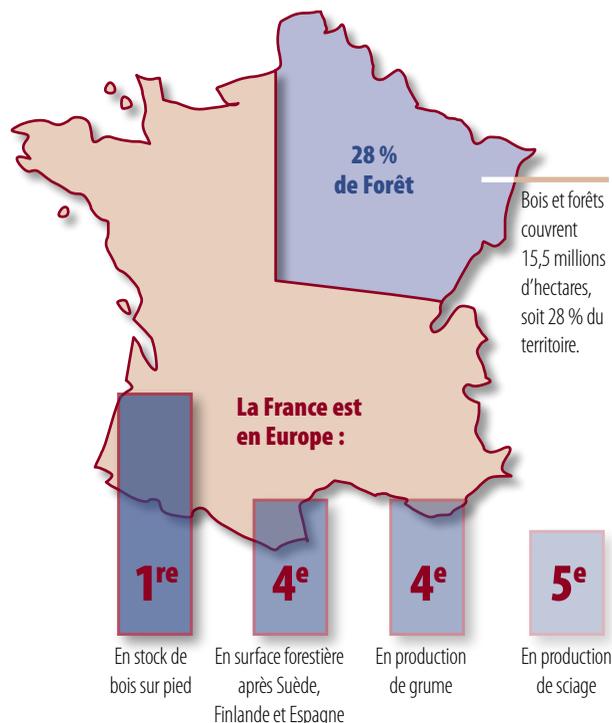
La dangereuse et inquiétante régression en surface résulte des effets de la destruction pure et simple pour une mise en valeur agricole et par endroits d'une exploitation excessive. Bien qu'en légère diminution, on observe encore aujourd'hui 7,3 millions d'ha/an de « pertes nettes » de forêt dans le monde (FAO, 2005).

Avec cette diminution, il est vraisemblable qu'une grande quantité d'espèces animales et végétales encore inconnues s'éteignent.

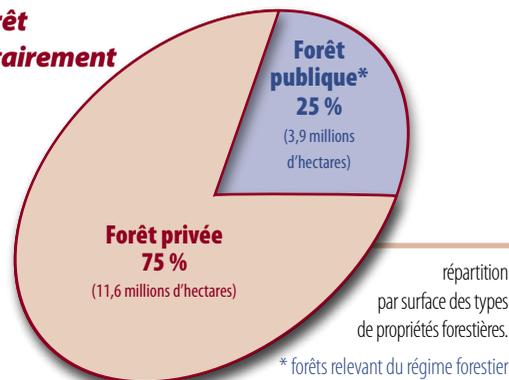
## La forêt en Europe – un accroissement régulier

L'Europe abrite 4 % de la surface forestière mondiale. Plus du tiers de l'Europe est boisé. Contrairement à ce qui se passe dans le monde, la forêt s'y porte assez bien. Entre 2000 et 2005, la forêt européenne a gagné 660 000 ha par an.

## La forêt en France

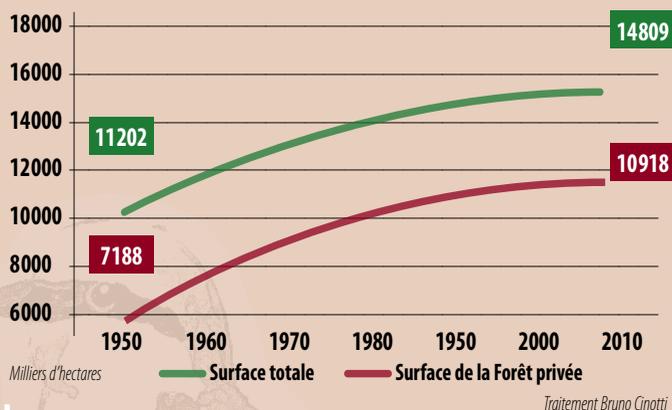


## Une forêt majoritairement privée



## Des surfaces en forte augmentation

Entre 1998 et 2003, la forêt française a augmenté de 38 000 ha par an (IFN).



Évolution des surfaces forestières

- La surface forestière a doublé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> s.
- Depuis 50 ans, l'essentiel de l'extension de la surface forestière se fait en forêt privée principalement par colonisation naturelle de landes et friches et de terres abandonnées par l'agriculture.

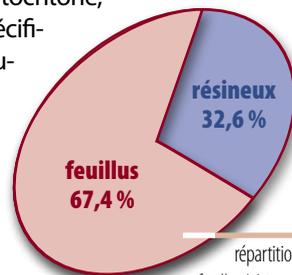
Les friches, premiers stades de boisement naturel, abritent une très grande diversité biologique. On y trouve des espèces de milieux ouverts côtoyant des espèces forestières.



## Une forêt majoritairement feuillue

Les nombreuses espèces de **feuillus** en majorité autochtones sont bien adaptées aux diverses stations forestières françaises. Elles sont le support d'une biodiversité très importante (entomologique, ornithologique...). La proportion des feuillus en forêt privée est supérieure à la moyenne nationale.

Les **résineux** se rencontrent naturellement en France (piémont, zones de montagne, région méditerranéenne...) où ils sont, par leur caractère autochtone, supports d'une biodiversité spécifique. En plaine, leur présence, souvent sur des sols ingrats ou sur d'anciennes terres agricoles, apporte de la diversité paysagère aux massifs forestiers.



répartition  
feuillus/résineux  
en forêt privée.

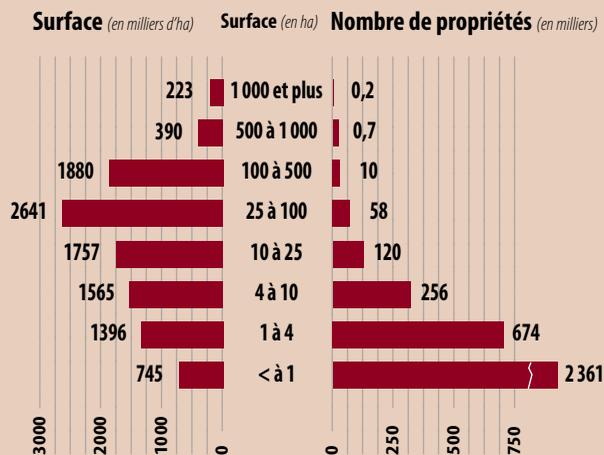


Les peuplements résineux, y compris en plantation, abritent des espèces qui y trouvent leur lieu de vie, tel le Bec croisé des sapins.



## Une forêt morcelée

Bien que la surface moyenne des propriétés de plus d'1 ha soit en augmentation (6,8 à 8,8 ha en 20 ans), la forêt privée française reste très morcelée, ce qui ne facilite pas la gestion sylvicole et surtout la mobilisation des bois à exploiter.



3 480 000 propriétaires, c'est autant de pratiques différentes.

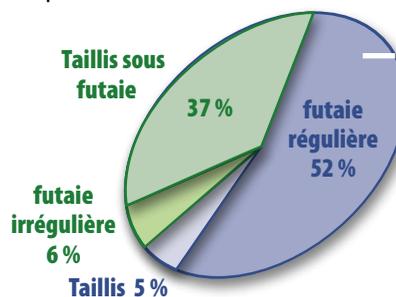


Le morcellement du territoire correspond à une diversité des propriétaires, donc des pratiques. C'est un gage de diversité biologique à l'échelle du paysage.

## Des structures variées

Chaque type de structure abrite une biodiversité spécifique et complémentaire.

La **structure irrégulière** est celle d'un peuplement forestier où tous les stades de développement économique et écologique sont mélangés. Par la pérennité du couvert, ce modèle favorise le maintien des espèces sensibles aux variations brusques.



### Structures en forêt privée

Les structures irrégulières (futaie irrégulière et taillis-sous-futaie) se rencontrent majoritairement en forêt privée (43 % de la surface des forêts privées – source: IFN).

La **structure régulière**, quant à elle, permet l'expression d'une faune et d'une flore caractéristiques d'un stade d'évolution donné et pouvant varier sensiblement dans le temps.

La lumière apportée au sol par les coupes rases ou de régénération favorise une diversité propre. L'Engoulevent d'Europe s'alimente et se reproduit dans ces milieux buissonnants.



La diversité des traitements sylvicoles, observée en mosaïque dans les massifs forestiers, est un des facteurs favorisant la diversité biologique. Aucun traitement n'est donc à privilégier par rapport à un autre.

## Une forêt sous exploitée

La forêt française n'est pas surexploitée. On ne récolte au plus que **60 %** de ce qui pousse chaque année. L'accroissement net en volume est encore plus fort en forêt privée avec cependant de grandes disparités suivant les propriétés.

Pic épeichette

Ces arbres sans valeur économique, accueillent des pics, des insectes rares, des chauves-souris... 20 à 25 % des espèces forestières dépendent du bois mort. En site Natura 2000, le maintien de ces arbres peut être aidé financièrement.



Vespertilion de Bechstein



La capitalisation de bois sur pied en France entraîne une présence plus importante de gros bois âgés à forte valeur économique mais aussi potentiellement plus d'arbres, sénescents et morts, supports d'une très grande biodiversité.

Quelques fonctions du bois mort :

- fertilité des sols par le recyclage des nutriments ;
- structuration des sols : réservoir d'humidité, réduction de l'érosion ;
- ressource trophique et source de micro-habitats : biodiversité saproxylique, réservoir de prédateurs régulant les ravageurs des forêts, réservoir de proies pour les insectivores ;
- stockage temporaire de carbone.

## Des parcelles inexploitées ou inexploitable

Ces parcelles peuvent se trouver dans des zones à relief très prononcé, enclavées ou impropres à la production. Elles peuvent aussi être le résultat d'une déshérence ou d'une volonté de ne pas exploiter.

Ces surfaces qui tendent vers une grande naturalité peuvent être considérées comme des « réserves naturelles potentielles », l'évolution forestière y est livrée à elle-même.



Les larves de Lucane (insecte protégé) sont saproxylophages : elles se nourrissent de bois mort.

600 000 ha environ de forêt privée ont leur fonction de production nulle ou très accessoire. (IFN). Ce sont des espaces à très forte richesse biologique.

# reconnaitances nationales des richesses naturelles des forêts privées

## Zones d'inventaire et Forêts privées

Les Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont un outil de connaissance. Bien qu'elles ne constituent pas une mesure de protection juridique directe, elles aident à la décision en matière d'aménagement du territoire dans la préservation du patrimoine naturel. La moitié de ces zones est constituée de forêts.

ZNIEFF 1 : petites zones abritant des espèces remarquables.  
ZNIEFF 2 : grandes zones clés pour le fonctionnement de la biodiversité.

Terrain	Forêts inventoriées en ZNIEFF 1	Forêts inventoriées en ZNIEFF 2	Forêts inventoriées en ZNIEFF 1 et/ou 2
Privé boisé	62 %	64 %	65 %
Régime forestier	38 %	36 %	35 %
Total (ha)	2 240 900	5 294 600	6 275 200
Proportion de la surface forestière nationale	14 %	34 %	40 %

Sources : MNHN/IIEGB/SPN – IFN 2002 in Vallauri & Poncet (2002)

Ces zones d'inventaire visent préférentiellement les espaces boisés, dont les deux tiers sont des forêts privées.

## Parcs Naturels Régionaux et Forêts privées

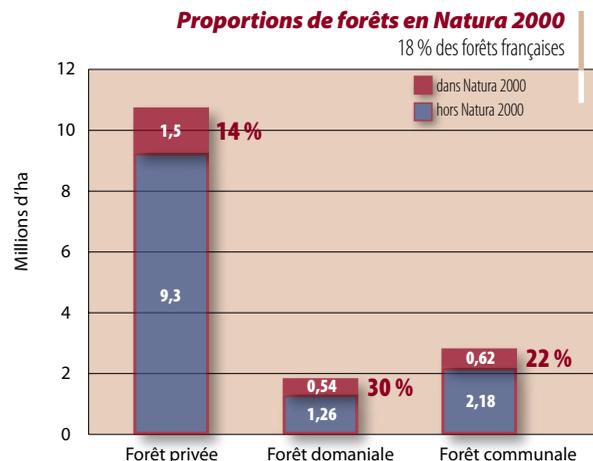
Les PNR abritent des territoires à équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche, faisant l'objet de projets de développement fondés sur la préservation et la valorisation durable de ce patrimoine.

Plus des deux tiers des forêts situées en Parc Naturel Régional sont des forêts privées.

## Natura 2000 et Forêts privées

12 % du territoire terrestre français est proposé pour constituer le réseau européen Natura 2000.

La forêt est la principale contributrice en pourcentage (39 %) et en surface au réseau Natura 2000. 18 % des forêts métropolitaines sont dans un site.



Origine des données : MEDD/IFN – janv. 07)

Si la forêt publique est sur-représentée en pourcentage (25 %), **c'est en surface que les propriétaires de la forêt privée constituent les premiers interlocuteurs forestiers pour Natura 2000**, avec 1,5 million d'ha concernés, soit 14 % des surfaces de forêt privée incluses dans le réseau.

## Aires protégées et Forêts privées

La préservation réglementaire de l'espace naturel français se traduit par une forte protection des habitats forestiers. Près de la moitié de la surface des Parcs nationaux, Réserves naturelles et Arrêtés préfectoraux de protection de biotope est constituée de forêts, se répartissant pour moitié en forêts privées et pour l'autre moitié en terrains relevant du régime forestier.

# les documents de gestion durable des forêts privées

## Gestion durable des forêts ?

C'est un concept qui vise à garantir toutes les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts dans le court et le long terme.

## Les documents de gestion durable des forêts privées

Les objectifs et les enjeux de la gestion forestière ont évolué. Ainsi la conservation de la biodiversité et la lutte contre l'effet de serre prennent plus d'ampleur, les marchés des produits forestiers n'ont plus les mêmes débouchés : les gestionnaires sont amenés à ajuster leurs modalités d'interventions.

La Loi d'orientation forestière de 2001 a diversifié les documents de gestion durable des forêts (CBPS, PSG, RTG).

Leur adhésion ou leur présentation pour agrément donne une garantie ou une présomption de garantie de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les recommandations.

Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'État lors du dépôt de demandes d'aides ou d'aménagements fiscaux.

## Un document cadre pour les forêts privées : le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Le SRGS décrit :

- les caractéristiques de la forêt et de la filière bois,
- les grandes régions forestières naturelles,
- les principaux types de peuplements,

- propose des recommandations, et choix de gestion forestière durable en forêt privée.

Il sert de référence pour l'élaboration des documents de gestion et pour leur agrément.

*Une présomption de gestion durable pour les propriétaires de petites surfaces :*

## le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)



Ce document est à l'intention des propriétaires de forêt d'une surface inférieure au seuil d'obligation du Plan Simple de Gestion.

Il contient des recommandations essentielles conformes à une gestion durable auxquelles le propriétaire peut adhérer volontairement pour une durée de 10 ans.

## Un « contrat » entre le propriétaire et l'État : le Plan Simple de Gestion (PSG)

Il concerne les propriétaires de plus de 10 ha ou un groupe de propriétaires réunissant cette surface. Il est indispensable pour les forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant. Il comprend :

- Un état des lieux : potentialités du milieu, état des peuplements...
- les objectifs de gestion,
- le programme des coupes et des travaux pour une période de 10 à 20 ans.

64 % des propriétaires forestiers de plus de 25 ha ont un PSG, ce qui représente 21 568 PSG pour une surface de 2,6 millions d'hectares, soit 24 % de la surface de la forêt privée française. (Source CNPPF 2006)

## Un outil définissant les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement : le Règlement Type de Gestion (RTG)

Ce document s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui font gérer leur bien par un organisme de gestion et d'exploitation en commun (coopérative...) ou un expert forestier agréé, et qui souhaitent volontairement adhérer au RTG élaboré par ces structures de gestion.

Le propriétaire s'engage à ce que sa forêt soit gérée conformément au RTG pendant la durée d'adhésion prévue par les statuts (cas des coopératives) ou pendant 10 ans (cas d'un expert).

### Un engagement fort de gestion durable : la certification PEFC

La certification forestière PEFC\* prend en compte la multifonctionnalité de la forêt, et à ce titre incite les forestiers privés à intégrer à leur gestion la biodiversité comme une des grandes fonctions de la forêt.

PEFC implique :

- un engagement individuel de chaque propriétaire à respecter le schéma régional de certification et d'accepter les audits de contrôle,
- une participation active de la forêt privée pour mener une amélioration continue.

Le consommateur a la garantie qu'il utilise du bois issu de forêts engagées dans une démarche de gestion durable.

\* Programme de reconnaissance des certifications forestières  
(Program for the Endorsement of the Forest Certification schemes)



PEFC™  
PEFC/10-4-63

20

Plus d'1,5 million d'hectares de forêts privées sont certifiées par PEFC, soit 15 % de la surface de la forêt privée française.  
(État sept 2006)

# biodiversité et CRPF

## Missions des CRPF

Les Centres Régionaux de la Propriété Forestière sont des établissements publics qui ont pour mission d'orienter et de développer la gestion forestière des forêts privées.

Leurs missions sont ciblées sur l'orientation de la gestion (élaboration des SRGS, agrément des PSG, rédaction des CBPS), le développement (formation des sylviculteurs, expérimentations) et l'incitation au regroupement des propriétaires.



### Communication autour de la protection de l'environnement

De nombreux documents de vulgarisation (plaquettes, livrets, panneaux...) ont été réalisés par les CRPF sur le thème des habitats naturels, des habitats d'espèces (faune, flore) ou des paysages pour leur meilleure prise en compte par les gestionnaires forestiers.

### Formation et vulgarisation

Plus de 300 000 sylviculteurs sont contactés annuellement et 30 000 bénéficient d'une formation individuelle ou collective.



### Protection et gestion des zones naturelles remarquables

Les CRPF interviennent dans les procédures de mise en place et de gestion de ces espaces : Natura 2000, site classé...

### Certification ISO 14001

Dans le cadre de leur système de management environnemental, les CRPF intègrent dans leur plan d'action l'amélioration continue de la prise en compte de l'environnement.

21

L'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) regroupe les coopératives forestières et les groupements de gestion. Aux côtés de l'UCFF, Groupe Coopération Forestière (GCF) est une structure opérationnelle spécialisée dans les services et les opérations commerciales réalisées en commun au niveau national par les coopératives forestières.

## *Engagements de la coopération forestière en faveur de l'environnement et de la biodiversité*

Le GCF est certifié «PEFC gestion durable des forêts» et «ISO 14001». Il dispose ainsi d'une politique environnementale qui reprend 8 objectifs sur lesquels les coopératives forestières se basent pour mener leurs activités quotidiennes :

1. Planifier la gestion forestière;
2. Identifier et gérer les particularités forestières et prendre en compte les différentes fonctions de la forêt;
3. Favoriser la diversité des forêts et leur productivité et assurer le renouvellement des peuplements;
4. Réaliser des travaux d'exploitation, sylviculture et infrastructure en respectant l'environnement;
5. Assurer la sécurité des personnes;
6. Assurer la bonne valorisation économique des produits bois des adhérents;
7. Faire reconnaître et améliorer la contribution de la filière bois dans le cycle du carbone;
8. Respecter la réglementation environnementale et les exigences PEFC.

Le respect de la biodiversité est inclus dans plusieurs de ces objectifs.

Par leur engagement dans cette démarche de certification, les coopératives aident les propriétaires adhérents à respecter et à prendre en compte la biodiversité dans le travail quotidien de gestion et d'exploitation de leur forêt.

## *Missions de la Fédération des FPF*

La Fédération des Forestiers Privés de France a pour objet la défense des intérêts professionnels et la coordination des syndicats qui la composent. Cette action concerne à la fois le rôle des forestiers et les fonctions de la forêt.

## *Actions menées en faveur de la biodiversité*

### **Certification forestière PEFC**

Forestiers Privés de France a participé à la création de la certification forestière PEFC et contribue à développer celle-ci, soit au travers de sa participation au processus PEFC, soit en incitant ses membres à entrer dans le système de certification, soit enfin en contribuant à des formations sur l'environnement et la forêt à destination des adhérents de syndicats.

### **Natura 2000**

Dès l'origine, Forestiers Privés de France s'est largement investi sur le dossier Natura 2000 et ceci essentiellement autour de 4 actions :

- \* FPF a été l'un des négociateurs du dispositif français de mise en œuvre des directives Oiseaux et Habitats. Cette action se poursuit actuellement dans le cadre du **Comité National de Suivi Natura 2000**.
- \* FPF a été l'un des initiateurs des **cahiers d'habitats** qui synthétisent les connaissances tant scientifiques que techniques à propos de chacun des habitats et des espèces entrant dans le champ des directives.
- \* FPF organise régulièrement des **formations** concernant la mise en œuvre de Natura 2000 en France dans le cadre de sessions destinées aux représentants forestiers dans les comités de pilotage des sites Natura 2000.
- \* FPF est membre du groupe de travail chargé de réaliser l'examen de l'**état de conservation des habitats et espèces forestières**.

# biodiversité et gestion forestière

## Quelques règles de bon sens préconisées en forêt privée

### Favoriser les mélanges

C'est l'une des mesures les plus efficaces en faveur de la biodiversité. La multiplicité des habitats et l'accroissement des ressources alimentaires augmentent les potentialités d'accueil pour la faune et la flore.

Le mélange est aussi un facteur de bonne santé des forêts, de stabilité des peuplements et de diversité paysagère.

### Choisir des essences adaptées aux stations

Ceci favorise une meilleure résistance aux ravageurs et aux maladies, une bonne productivité, et une bonne qualité technologique des bois.

L'étude de la station permet un choix raisonné d'essences respectueuses des habitats naturels et des équilibres biologiques.

### Donner de la lumière

La lumière, c'est la vie : la croissance des arbres et le développement de la flore et de la faune en dépendent.

Les dégagements, l'ouverture et l'entretien des cloisonnements, l'élagage, l'éclaircie ou les larges emprises pratiqués dans des peuplements sombres (douglas, épicéas) apportent un progrès considérable sur le plan de la diversité floristique.

### Maintenir la biodiversité

#### • Connaître pour mieux gérer

La protection des milieux ne peut se concevoir sans une bonne connaissance de sa forêt. Les lisières, mares, berges, sous-étage, bois morts et arbres à cavités méritent une attention particulière.

#### • Protéger le sol et l'humus

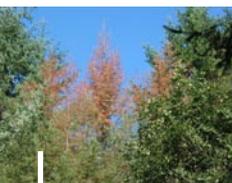
Les sols compactés sont déstructurés durablement : l'alimentation des arbres est perturbée, l'enracinement superficiel rend le futur peuplement sensible au vent.

#### • Limiter les dérangements

Les travaux de dégagement ou de broyage en fin d'été laissent le temps à la faune et à la flore de se reproduire.

#### • Protéger les milieux

Les espaces associés à la forêt (pelouses sèches, zones humides...) sont souvent d'une grande richesse biologique. Ces zones sont à protéger. Il faut éviter leur destruction lors de la mise en place des infrastructures, des cloisonnements...



Douglas secs installés sur un milieu qui ne leur convient pas



## La gestion contractuelle : Natura 2000

L'approche proposée par l'État privilégie la gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

La rédaction d'un **document d'objectifs** pour chaque site Natura 2000, est une opportunité pour les forestiers de réfléchir localement dans le **comité de pilotage** à leur implication dans les actions de gestion.

Les propriétaires forestiers peuvent s'engager dans une mesure de gestion spécifique en contrepartie d'un financement : les **contrats Natura 2000**.

Par ailleurs, ils peuvent adhérer à la **charte Natura 2000** qui est constituée d'une liste d'engagements non rémunérés de « bonnes pratiques » et bénéficier en contrepartie d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.



# le bois, matériau écologique par excellence

## Le bois, un matériau naturellement renouvelable

Le bois, produit par la photosynthèse, peut être considéré comme inépuisable dans le cadre d'une consommation raisonnée qui n'entame pas le patrimoine des générations futures. Il permet en outre d'économiser les énergies fossiles dont les stocks sont limités (pétrole, gaz, charbon, uranium).

Énergie	Durée de reconstitution	Réserves (consommation actuelle)
Bois	De 15 à 200 ans	Illimitées
Charbon	De 250 à 300 millions d'années	500 ans
Pétrole	De 100 à 450 millions d'années	50 ans

Temps de reconstitution et réserves pour le bois, le charbon et le pétrole  
[source: EUROFOR et INESTENE]

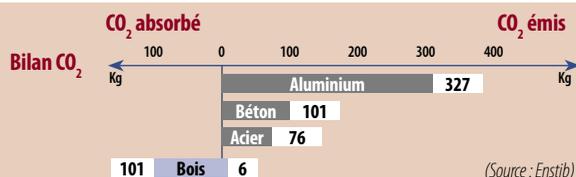
## Le bois, un matériau recyclable

58 % des fibres utilisées par les papeteries sont issues de papiers et cartons recyclés.



Palettes transformées en bois-énergie.

## Le bois, faible consommateur d'énergie fossile pour sa transformation



Comparaison des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la réalisation d'une poutre en aluminium, en acier, en béton et en bois massif. Poutre calculée pour une charge permanente = 75 kg/m, charge d'exploitation = 300 kg/m et portée = 7,5 m.

## Le bois mis en œuvre limite l'effet de serre

Le bois constitué essentiellement de cellulose monopolise une grande quantité de carbone. La forêt française est considérée comme un grand réservoir de carbone.



1 m<sup>3</sup> de bois contient du carbone équivalent à 1 tonne de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre.



Une fenêtre en bois stocke 50 Kg de CO<sub>2</sub>, alors que fabriquer une fenêtre en aluminium en émet 230 kg et celle en PVC 180 kg (OREB, 2001).

Pour que les forêts deviennent des « pompe à carbone », il faut une forêt en croissance (augmentation du volume de bois ou de la surface des forêts). Récolter du bois permet de stocker du carbone (meuble, poutre...).

## Le bois, source d'énergie

Le bois énergie en France permettrait d'ores et déjà d'éviter annuellement l'émission de 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (pollution équivalente à 10 millions de voitures) si son utilisation remplaçait totalement l'emploi d'énergie fossile.

Le bois énergie (bûches, plaquettes, granulés, biocarburant) provient essentiellement des activités forestières visant à améliorer la qualité des bois d'avenir: dépressages, éclaircies. Son utilisation contribue à assurer l'entretien des forêts et des paysages. En outre, les sous-produits de la filière bois (déchets de scieries, recyclages...) sont valorisés en combustibles.

La filière bois énergie en pleine expansion représente actuellement 20 000 emplois en France.

La filière forêt-bois est source d'activité: 425 000 emplois en France et particulièrement en zone rurale.



## Adresses utiles

❖ **Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF)**  
47 rue de Chaillot 75116 Paris **Tél. : 01 47 20 68 15**  
[cnppf@cnppf.fr](mailto:cnppf@cnppf.fr)

❖ **Institut pour le Développement Forestier (IDF)  
Service d'Utilité Forestière du CNPPF**  
23 avenue Bosquet 75007 Paris **Tél. : 01 40 62 22 80**  
[idf@cnppf.fr](mailto:idf@cnppf.fr)

❖ **Forestiers Privés de France (FPF)**  
6 rue de la Trémoille 75008 Paris **Tél. : 01 47 20 36 32**  
[foret.privee@wanadoo.fr](mailto:foret.privee@wanadoo.fr)

❖ **Union de la Coopération Forestière Française (UCFF)**  
49 avenue de la grande Armée 75116 Paris **Tél. : 01 44 17 57 81**  
[info@ucff.asso.fr](mailto:info@ucff.asso.fr)

❖ **Site internet de la forêt privée**  
[www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)

❖ **Site internet du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable :**  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

❖ **Site internet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :**  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

❖ **PEFC – Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières :**  
[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

**vosre Centre Régional de la Propriété Forestière :**